

## 2018, année de hausse ou de baisse du pouvoir d'achat ?

© 22/01/2018 |  Icoopa •  Terre-net Média

**Avec les évolutions de la fiscalité en 2018, l'année qui démarre s'annonce-t-elle comme positive pour le pouvoir d'achat des ménages, et donc des agriculteurs ?**

**L**e 1er janvier 2018, la **CSG**, l'impôt qui touche beaucoup de monde augmente de 1.7 point.

Parallèlement, les **cotisations sociales** baisseront de 3,15 points. Cette baisse se fera en deux temps : 1ère baisse de 2,2 points au 1er janvier et 2e baisse de 0,95 point en octobre 2018.

### Quel effet sur le pouvoir d'achat ?

Pour les salariés : leur revenu net s'améliorera de 0,5 point fin janvier, puis de 0,95 point supplémentaire en octobre.

Pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations vont aussi diminuer de 2,15 points.

Les fonctionnaires devraient voir la hausse de la CSG compensée par des mesures salariales.

Les retraités, en revanche, subiront la hausse de la CSG sans compensation de baisse de cotisations.

### Et la réforme de la taxe d'habitation ?

En 2018, 80 % des contribuables verront leur taxe baisser d'un tiers, puis d'un deuxième tiers en 2019 et seront totalement exonérés en 2020. Cette réforme concerne aussi bien les retraités que les actifs. Pour en bénéficier, un célibataire ne devra pas dépasser 2 500 € de revenu net mensuel, un couple avec deux enfants 4 500 € mensuel, par exemple.

### Conclusion

Les actifs sont tous gagnants, les retraités qui bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation aussi.

La **baisse des cotisations sociales** produira son plein effet à partir de 2019, donc donnera davantage de pouvoir d'achat en 2019. En effet, à côté de ces impôts directs, il ne faut pas oublier, en 2018, la hausse des taxes sur l'énergie (dont carburant et gaz) et celle sur le tabac.

*Auteur : Danièle Roho, Icoopa*

A lire aussi >> [Fiscalité, cotisations, Pac: Ce qui change en 2018](#)